

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Berufsbildung
Akteure	Rösti, Albert (svp/udc, BE) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Berufsbildung, 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1
Berufsbildung	1

Abkürzungsverzeichnis

WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
<hr/>	
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
PME	petites et moyennes entreprises

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Berufsbildung

MOTION
DATUM: 09.03.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Albert Rösti (udc, BE) a déposé une motion qui vise la **Réduction des charges administratives** dans le cadre de la **formation des apprentis**. Plus précisément, l'objectif de la motion est de réduire les charges administratives, et donc financières, qui entravent les entreprises formatrices d'apprentis. Le dépositaire de la motion ajoute que ces charges pèsent principalement sur les PME alors que ces entreprises à ancrage local sont les plus enclines à la formation des apprentis. Ainsi, étant donné les prescriptions d'encadrement, il n'est plus rentable pour de nombreuses entreprises de former des apprentis. Albert Rösti charge le Conseil fédéral de réduire drastiquement ce poids administratif et financier. Tout d'abord, le Conseil fédéral a indiqué que si la formation des apprentis demeurait une compétence cantonale, il était possible d'agir au niveau fédéral afin de maintenir un nombre élevé d'entreprises prêtes à former des apprentis. Il a notamment souligné le rôle à jouer dans la coordination des acteurs et la discussion avec les partenaires sociaux. D'ailleurs, il a mis en avant les grandes conférences et sommet comme le Sommet de la formation professionnelle, ou encore, les Journées des partenaires de la formation professionnelle pour encourager ce dialogue. De plus, il a souligné que des démarches, notamment au niveau du Secrétariat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), étaient déjà en cours. Le Conseil fédéral a donc logiquement proposé d'accepter la motion. Ensuite, le Conseil national a adopté la motion sans en débattre. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a pris la même direction. Elle a proposé à l'unanimité d'adopter la motion et a avancé des arguments similaires à ceux du Conseil fédéral. Au final, le dernier mot est revenu à la chambre des cantons qui a adopté, elle aussi, la motion.¹

1) BO CE, 2016, pp.151 f.; BO CN, 2015, p. 1873; Rapport CSEC-CN